



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : MILLET Pierre-Jean
Téléphone : 02 41 23 47 15
Mail : pj.millet@inao.gouv.fr

Agglomération Choletaise

Hôtel d'agglomération
BP 62111

V/Réf : JJ 2023/86
Affaire suivie par : Jade JUIGNET

49321 CHOLET Cédex

N/Réf : Avis_DP49Vihiers_230613

Objet : Déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du PLU de Vihiers
Projet Entreprise Bouchet Voirie Environnement

Angers, le 13 juin 2023

Madame ,

Par courrier reçu le 5 juin 2023, vous nous avez fait parvenir, pour examen et avis, la déclaration d'intérêt général du projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT et en conséquence la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers, territoire situé sur la commune de Lys-Haut-Layon.

La commune de Lys-Haut-Layon est située dans les aires géographiques des AOC/AOP "Rosé d'Anjou", "Rosé de Loire", "Saumur", "Beurre Charentes-Poitou", "Beurre des Charentes", "Beurre des Deux-Sèvres", "Maine-Anjou", "Anjou", "Cabernet d'Anjou", "Crémant de Loire". Elle appartient également aux aires de production des IGP "Bœuf du Maine", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Cholet", "Agneau du Poitou-Charentes", "Brioche vendéenne", "Oie d'Anjou", "Gâche vendéenne", "Val de Loire".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Fabienne POUPARD

INAO

16 rue du Clon
49000 ANGERS
02 41 87 33 36
inao-angers@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr